



Des chiffres...

Les comptes 2007 ont bouclé avec des charges légèrement inférieures au budget et des recettes supérieures, grâce notamment à l'adaptation de la subvention de l'Etat décidée par le Grand Conseil. Le résultat n'en est pas moins déficitaire de l'ordre de 3,5 millions et proche de l'équilibre si l'on tient compte d'éléments ponctuels hors exploitation comme le rattrapage d'amortissements et une contribution exceptionnelle des assureurs maladie liée à la mise en place des APDRG (« Schattenrechnung »).

L'équilibre repose donc, outre sur nos efforts de contention des charges, sur des recettes à caractère extraordinaire.

Nous ne vous cachons pas que le bouclage intermédiaire des comptes 2008 à fin juin ne prêche pas à l'optimisme et que les économies restent plus que jamais à l'ordre du jour.

Le budget 2009 fait quant à lui l'objet d'une nouvelle procédure avec l'Etat. Une première version du budget a cette année été transmise très tôt, base indispensable à des négociations avec l'autorité politique.

Les discussions sont encore en cours, et nous constatons d'ores et déjà une écoute et une ouverture du Conseil d'Etat, que nous sentons avoir une meilleure compréhension de notre situation avec, en particulier, une planification sanitaire qui se déploie dans un calendrier quelque peu différent de celui prévu dans notre plan d'actions.

Nous mettons tout en œuvre pour obtenir les moyens nécessaires pour réaliser notre importante mission.

En vous souhaitant une excellente reprise.

Pascal Rubin, directeur général

Faits et gestes 2007-2008

Le rapport de gestion relatant les points forts de la vie de l'Hôpital neuchâtelois en 2007 et au début 2008 est sorti de presse.

Du gel temporaire de la centralisation de la pédiatrie hospitalière en mai 2007 à la décision du Conseil d'Etat en janvier 2008 plaçant à terme le pôle mère-enfant sur le site de La Chaux-de-Fonds, on y retrouve la vie de l'hôpital dans son quotidien, dans ses projets et ses réalisations.

Il est disponible sur le site Internet de l'hôpital www.hopital-ne.ch. Un exemplaire papier vous est volontiers adressé sur simple demande au secrétariat de la direction générale au 032 854 47 37 ou sylvie.christen@ne.ch.

Portes ouvertes à Pourtalès et La Chrysalide

200^e anniversaire de la Fondation Pourtalès et 10^e anniversaire du site de La Chrysalide seront fêtés en septembre prochain. Ces commémorations donneront lieu à des journées portes ouvertes dans ces deux établissements, le samedi 13 septembre à Pourtalès et le week-end des 27 et 28 septembre à La Chrysalide.

L'occasion sera offerte au public à ces occasions de visiter des locaux auxquels il n'accède pas en temps normal, bénéficiant au surplus des commentaires avisés de nos collaborateurs.

Portalès (13 septembre entre 10h00 et 18h00)

Le 200^e anniversaire de la Fondation Pourtalès donne lieu le 22 août à une rencontre des membres de la famille de Pourtalès. Le samedi 13 septembre, des locaux comme la salle de direction, le cellier, le COP (Centre opératoire protégé), les jardins et une unité de soins seront notamment ouverts au public. Des cars, mis à disposition par la Fondation, conduiront les amateurs jusqu'au Domaine de Troub, à Cressier, pour une visite de caves et une dégustation des vins de Pourtalès.

La Chrysalide (27 et 28 septembre entre 10h00 et 16h00)

Les manifestations liées au 10^e anniversaire se concrétiseront par les portes ouvertes des 27 et 28 septembre. L'accueil se fera autour d'un verre, servi sous une tente montée dans le jardin. De petits groupes seront conduits par les membres de l'équipe pour la visite de la maison. Outre ces journées, le 10^e sera marqué également par une soirée de contes et intermèdes musicaux, organisée pour un parterre d'invités.

Vous êtes bien évidemment toutes et tous cordialement invités à ces journées portes ouvertes et nous nous réjouissons de vous y rencontrer.

Mise à disposition du bassin thérapeutique

Le bassin thérapeutique du service MPR (médecine physique et réadaptation) du Val-de-Ruz est peu utilisé en soirée pour les soins aux patients. Il a été décidé de le mettre à disposition d'autres organismes, pour autant que l'activité médicale ne soit pas préteritée.

Sociétés et groupements de particuliers peuvent donc louer ce bassin, de manière ponctuelle ou régulière, pour autant qu'elles respectent les règles d'utilisation décrites dans le « Règlement d'utilisation et de location du bassin thérapeutique de l'HNE – Val-de-Ruz » du 18 juin 2008, disponible, tout comme le détail du tarif, sur Intranet et auprès du secrétariat de la direction logistique.

En particulier, l'encadrement par du personnel titulaire d'un brevet de sauvetage et du diplôme de massage cardiaque doit être garanti par le locataire, de même que la conclusion d'une assurance responsabilité civile couvrant l'ensemble des utilisateurs et du personnel d'encadrement.

Le tarif de location est de Fr. 100.- de l'heure pour une utilisation ponctuelle et de Fr. 3'000.- annuels par heure d'utilisation hebdomadaire régulière.

Pour tous renseignements, adressez-vous à la direction logistique de l'Hôpital neuchâtelois, via le 032 713 30 07.



Commission des médicaments

Fin juin, la direction générale a adopté le règlement donnant naissance à la « commission des médicaments de l'Hôpital neuchâtelois ». Ce document précise les missions et la composition de la commission tout comme ses règles de fonctionnement.

Dans les grandes lignes, la commission est chargée de définir la politique institutionnelle du médicament et de veiller à son application, d'établir et de tenir à jour une liste de médicaments harmonisée, d'émettre des recommandations pour l'utilisation correcte de médicaments de la liste (selon les standards de l'Evidence-Based Medicine), et de veiller à l'efficacité des thérapies. Elle est chargée également de participer à la commission des médicaments des hôpitaux universitaires romands (HUG, CHUV) et sa commission d'achats, dans le respect de la politique d'achat de l'Hôpital neuchâtelois.

Présidée par le Dr D. Genné, elle réunira les deux pharmaciens-chefs (S. Gloor et C. Guyot), un représentant de la direction des soins (A. Bastin), un médecin cadre de chaque département médical (Dr J. Walder pour la chirurgie, Dr D. Genné pour la médecine, Dr P. Perret pour la pédiatrie, Dr P. Tolck pour la gynécologie-obstétrique, Dr Ch. Monnerat pour l'oncologie, Dr J.-M. Favre pour l'anesthésiologie), un médecin cadre formé en pharmacologie clinique (Dr M. Hodel), ainsi que le directeur médical (Dr A. Munday).

La commission se réunira pour la première fois fin septembre.

Marche à suivre en cas de fugue de patient ou de vol

Malgré toute notre vigilance, il n'est malheureusement pas rare que des vols soient commis dans nos locaux ou que des patients quittent l'enceinte de l'Hôpital à notre insu. Des directives portant la patte « HNE » définissent désormais la marche à suivre dans chacune de ces situations.

Une première directive décrit l'attitude à avoir et les démarches à entreprendre dans les différentes situations de vol (vol simple, vol par effraction ou par introduction clandestine, vol sous la contrainte, etc.). Vous en saurez davantage en lisant la directive, disponible sur Intranet au chapitre affaires juridiques (accès direct par le mot-clé « vols » dans le moteur de recherche en haut à droite de l'écran). L'un des volets de la directive est constitué de conseils visant à prévenir les vols, parmi lesquels :

- verrouiller les bureaux en cas d'absence, même de courte durée
- ne pas laisser d'objets de valeur à la vue de toute le monde
- mettre objets de valeur et dossiers confidentiels sous clé
- conseiller aux patients de mettre leurs objets de valeur dans leur armoire et de garder la clé sur eux lorsqu'ils quittent la chambre
- les inviter à confier la clé de leur armoire à l'équipe soignante en cas d'examen ou d'interventions
- les enjoindre à déposer objets de valeurs ou grosses sommes d'argent dans le coffre de l'hôpital
- signaler tout individu au comportement étrange au service de sécurité

Une seconde directive oriente sur la manière de procéder lorsqu'un patient hospitalisé dans une unité de soins ou en traitement ambulatoire quitte l'établissement sans que son départ soit recommandé ou sans qu'une anamnèse n'ait pu être faite (on parle alors de « fugue de patient »). Elle est également disponible sur Intranet au chapitre affaires juridiques (accès direct par le mot-clé « fugue » dans le moteur de recherche, en haut à droite de l'écran), tout comme la « fiche signalétique pour disparition de patient ».

Départ du Dr Sarraj

Le Dr Abdulhakim Sarraj, médecin-chef dans le service de radiologie de l'Hôpital neuchâtelois – Pourtalès, a choisi de quitter notre institution pour de nouvelles perspectives professionnelles après presque vingt ans de fidèle collaboration.

Engagé en 1991 comme chef de clinique aux Cadolles, nommé médecin adjoint en 1993, il s'est impliqué dans la formation et la supervision des activités des chefs de clinique, a développé des techniques diagnostiques et interventionnelles en angiographie et s'est fortement engagé en qualité de médecin-chef adjoint depuis 1998 dans la réalisation du Service d'imagerie médicale du Nouvel Hôpital Pourtalès, tant sur le plan architectural que sur celui des acquisitions médico-techniques.

Il a été le premier médecin cadre des hôpitaux publics du canton à se former en imagerie par résonance magnétique. Depuis fin 2004, il a partagé la direction du Service d'imagerie médicale des Hôpitaux Cadolles-Portalès en qualité de médecin-chef avec le Dr Michel Jeanneret, puis de l'Hôpital neuchâtelois Pourtalès depuis l'été 2006.

Nous lui souhaitons plein succès et beaucoup de satisfactions pour la suite de sa carrière.

Bike to work

Bike to work (à vélo au boulot) est une action initiée par Pro Velo Suisse. Elle met au défi les entreprises de convaincre leurs collaborateurs et collaboratrices de se rendre à vélo sur leur lieu de travail pendant tout le mois de juin. 870 équipes ont relevé le défi dans toute la Suisse.

L'Hôpital neuchâtelois, à l'instigation du service de médecine du travail, a participé à cette action et ce sont plus de 50 équipes, représentant 200 collaborateurs, qui se sont inscrites. Beau succès pour une première participation !

Nos équipes se sont distinguées en parcourant non moins de 20'000 kilomètres. Certains participants ont franchi à plusieurs reprises le col de la Vue-des-Alpes, d'autres n'ont pas hésité à pédaler plus de 60 kilomètres par jour, sans qu'aucune crevaillon ne soit signalée.

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition. Il reste un peu plus de 20'000 kilomètres à parcourir pour boucler le tour de la planète.

Ch. Moens, médecine du travail